

Conférence EULITA à la Cour

03/04/19 Evgenia Petoumenou Interprétation



Conférence de l'Association européenne des interprètes et traducteurs juridiques le 28 et 29 mars

Les 28 et 29 mars 2019, la Cour a accueilli en ses locaux la Conférence internationale de l'Association européenne des interprètes et traducteurs juridiques, Eulita.



Cette association, créée en novembre 2009 dans le cadre du Programme Justice pénale de la Commission, s'est fixé pour objectif de « promouvoir une meilleure collaboration et de meilleures pratiques concernant les conditions de travail des traducteurs et interprètes juridiques auprès des institutions publiques, des services judiciaires et des professions juridiques ».

Sa présidente, Daniela Amodeo Perillo, interprète à la retraite de la cabine italienne de la Cour, où elle a exercé pendant 35 ans, à propos des enjeux de la Conférence :

Il me semble essentiel que les membres de l'Association puissent se rencontrer au moins une fois par an, même si ce n'est pas facile. Notre budget, nos ressources et ceux de nos membres sont limités et de tels événements sont difficiles à organiser. Aussi suis-je particulièrement reconnaissante que Monsieur le Président Lenaerts m'ait autorisée à tenir cette conférence à la Cour. Nous pourrions ainsi, en toute franchise aborder le thème sensible de l'interprétation dans les procédures judiciaires, définir ensemble les meilleures pratiques et peut-être alerter nos législateurs –au niveau européen et national – quant aux risques encourus par la justice de nos pays dès lors que les problèmes liés à l'interprétation et à la traduction juridique ne sont pas suffisamment pris au sérieux. »

La Conférence organisée pendant ces deux jours à la Cour porte sur « l'impact des interprètes sur les procédures judiciaires au sein des juridictions nationales et internationales». Lors de l'interview qu'elle a bien voulu nous accorder en marge de cette conférence, Daniela Amodeo-Perillo nous a confié sa vision des défis que représente l'interprétation dans le cadre des procédures pénales et des solutions qu'Eulita tente d'y apporter.

Le mot de la fin : « Les projets que nous menons demandent énormément de motivation de la part des professionnels car ils les mènent souvent à titre bénévole. Ils n'ont pas de budget, ils y consacrent leur temps libre, convaincus qu'il s'agit là de causes vitales pour l'avenir d'une société juste et équitable. »



Pour plus d'informations : <https://eulita.eu/wp/>